

La Suisse soutient l'OIM pour le retour humanitaire volontaire de ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine

Suisse – Le Secrétariat d'Etat suisse aux migrations (SEM) a annoncé un soutien financier à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de fournir une aide au retour humanitaire volontaire et une assistance connexe aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine. Le soutien d'un million de francs suisses permettra à l'OIM d'aider ces personnes à retourner vers leur pays d'origine depuis la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

"La situation des ressortissants de pays tiers bloqués reste très préoccupante pour l'OIM ", a déclaré Berta Fernandez, cheffe de mission de l'OIM en Suisse. "Nous allons tirer parti de notre expertise existante en matière de gestion des mouvements et de retours humanitaires pour assurer le retour sûr, ordonné et digne de ces personnes."

"L'OIM cherchera également, dans la mesure du possible, à orienter les rapatriés ayant besoin d'un soutien vers les services disponibles dans leur pays d'origine", a-t-elle ajouté.

Plus de 3,3 millions de personnes ont fui l'Ukraine depuis l'invasion de ce pays, et près de 6,5 millions de personnes sont désormais déplacées à l'intérieur du pays. Plus de 180 000 ressortissants de pays tiers originaires de plus de 140 pays sont arrivés en Pologne, en Moldavie, en Slovaquie, en Hongrie et en Roumanie à ce jour.

Les ressortissants de pays tiers fuyant la guerre en Ukraine arrivent dans les pays voisins sans ressources ou avec des ressources limitées et ne peuvent pas toujours bénéficier d'une aide au rapatriement de la part de leur propre gouvernement, ni toujours être éligibles au séjour en vertu de la directive européenne sur la protection temporaire. Nombre d'entre eux se retrouvent bloqués dans une situation vulnérable et potentiellement exposés à la discrimination, à la violence ou à d'autres crimes ou violations des droits de l'Homme.

L'OIM a reçu des demandes d'aide au retour de la part de ressortissants de pays tiers et de gouvernements de pays tiers et aidera ceux qui ont besoin d'aide au retour et qui se prévalent de cette aide sur une base volontaire et de manière non discriminatoire.

En étroite coordination avec les autorités nationales, l'OIM adaptera ses procédures opérationnelles de retour dans chaque pays d'accueil. Tout au long du processus, une attention particulière sera accordée aux vulnérabilités et aux besoins de protection spécifiques que les individus pourraient avoir en raison de leur situation migratoire. Cela impliquera un examen individuel des besoins de protection et des



vulnérabilités possibles et une orientation vers les services appropriés, des contrôles médicaux avant le départ, ainsi que l'accès à un hébergement temporaire si nécessaire.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

A Berne : Setareh Bidar, tél : +41 31 350 82 11, e-mail : sbidar@iom.int

A Bruxelles : Ryan Schroeder, tél : +32 492 25 02 34, e-mail : rschroeder@iom.int

Au sujet de l'OIM: L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est une organisation internationale intergouvernementale fondée en 1951 pour aider les personnes déplacées, les réfugié(e)s et les migrant(e)s en Europe. Actuellement, l'OIM compte 151 États membres et 12 autres États membres ont le statut d'observateur. En tant qu'organisation internationale de premier plan dans le domaine de la migration, l'OIM travaille en partenariat avec les gouvernements et les migrants pour traiter les questions de migration. La mission et les activités de l'OIM reposent sur le principe selon lequel une migration humaine et organisée profite à la fois aux migrants et à la société. Elle couvre un large éventail de questions migratoires dans toutes les régions du monde.